

Reconstruction du Stade Léo Lagrange - Validation de l'Avant-Projet Sommaire de la Tribune d'Honneur Ouest et ajustement de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : Adopté par le Conseil Municipal en mai 2005, le projet de reconstruction du Stade Léo Lagrange comporte deux programmes de travaux pour une estimation globale, toutes dépenses confondues de 9 300 000 € :

* le réaménagement des zones Nord et Est avec l'installation de gradins métalliques non couverts : travaux réalisés sous maîtrise d'œuvre Ville de Besançon

* la construction d'une Tribune d'Honneur à l'Ouest de 3 500 places couvertes ayant fait l'objet d'un concours de maîtrise d'œuvre dont le lauréat est l'atelier DENU & PARADON.

1 - Réaménagement des zones Nord et Est

Le scénario retenu avait défini une estimation prévisionnelle initiale de 1 200 000 € TTC (étude de faisabilité - novembre 2005) pour ces travaux dont la réalisation doit être préalable à la reconstruction de la tribune d'Honneur à l'Ouest.

Le programme a fait l'objet d'un approfondissement pour assurer un traitement définitif de l'avenue Léo Lagrange tenant compte de l'élargissement pour un site propre de transport en commun, de l'installation de guichets billetteries en lien avec la nouvelle tribune Ouest et de diverses adaptations pour un fonctionnement durable du stade dans sa configuration finale à 12 000 places.

Suite à la consultation engagée pour la construction de guichets - billetteries (2 entrées en façade de l'avenue Léo Lagrange) et de buvettes - sanitaires sous la tribune métallique à l'Est, il a été constaté un dépassement de l'évaluation initiale. Après recherche de solutions d'économies et sur la base de prix de marché actuels, les propositions retenues nécessitent une réévaluation de l'estimation des travaux préliminaires à 1 400 000 € TTC.

2 - Tribune d'Honneur Ouest - phase APS

L'estimation du programme d'opération s'établissait à 8 100 000 €, toutes dépenses confondues et le concours de maîtrise d'œuvre portait sur une enveloppe prévisionnelle de travaux de 5 000 000 € HT.

Après différents échanges avec l'équipe retenue DENU & PARADON sur l'Avant-Projet Sommaire, la proposition présentée le 20 octobre intègre une évolution du programme et une prise en compte de prestations techniques recommandées par les services et le bureau de contrôle.

Il s'agit notamment de la fermeture du parvis intérieur, non prévue au programme initial, qui permet de créer un espace buvette fermé et d'apporter un élément de confort supplémentaire à l'ensemble des utilisateurs de même que la pose de carrelage dans les espaces sportifs afin de faciliter la gestion et l'entretien.

Par ailleurs la pérennité des ouvrages impose la prise en compte d'un traitement anti-condensation de la couverture et l'étanchéité du plateau supérieur des gradins.

L'analyse de cette dernière proposition montre que l'équipement projeté répond désormais aux attentes du maître d'ouvrage et des futurs utilisateurs. Les observations formulées en phase concours ont été prises en compte.

Sur ces bases et compte tenu de l'estimation prévisionnelle formulée en mai 2005, il convient de réajuster l'enveloppe financière initiale pour prendre en compte l'ensemble de ces besoins et adaptations.

En coût d'opération, toutes dépenses confondues, le montant de l'opération s'élève à :

- réaménagement des zones Nord et Est	1 400 000 € TTC
- construction de la Tribune d'Honneur Ouest	8 450 000 € TTC
TOTAL	9 850 000 € TTC

(date de valeur : janvier 2006)

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

*** Participation État**

- FNADT	1 000 000 € TTC
---------	-----------------

*** Participation Département**

- CITE	1 400 000 € TTC
- FDPTP	1 000 000 € TTC

* Subvention Région	1 500 000 € TTC
---------------------	-----------------

* Ville de Besançon (le solde y compris TVA)	4 950 000 € TTC
-------------------------------------------------	-----------------

TOTAL	9 850 000 € TTC
--------------	------------------------

La Ville prendra à sa charge les financements non acquis.

Echéancier prévisionnel de l'opération

- Réaménagement des zones Nord et Est
Livraison : été 2007 pour reprise championnat 2007/2008
- Tribune d'Honneur :
Livraison : pour permettre son ouverture pour le championnat 2009/2010.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- adopter la nouvelle estimation prévisionnelle d'opération,
- décider de poursuivre l'opération sur la base des éléments présentés par l'équipe de maîtrise d'œuvre DENU & PARADON, c'est-à-dire approuver l'Avant-Projet Sommaire de construction de la Tribune d'Honneur Ouest,
- autoriser M. le Maire à lancer les consultations et signer les marchés de prestations de service (marché de maîtrise d'œuvre, marché de contrôle technique, marché relatif à la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé) et autres prestations nécessaires au bon déroulement des études,
- autoriser M. le Maire à lancer la consultation des entreprises par voie d'appel d'offres, à signer les marchés de travaux,

- inscrire aux budgets le montant des dépenses correspondant à la part Ville de Besançon sur les lignes budgétaires 23.412.2313.5064.33000 et 23.412.2313.5064A.33000.

«M. Patrick BONTEMPS : Simplement je rappellerai que le parti pris de la reconstruction du stade Léo Lagrange a été la construction d'une tribune d'honneur qui remplacera donc en Ouest, comme vous pouvez le voir sur le schéma la tribune d'honneur actuelle. Ce dossier, qui est travaillé conjointement par les délégations conduites par Christophe LIME et la délégation Sport a été mené en concertation avec le club. Cette tribune comportera 3 500 places, les espaces sportifs nécessaires au bon fonctionnement du club mais également des espaces de convivialité qui permettront aux clubs de travailler pour avoir des recettes. A côté de cela, nous allons réaménager bien entendu toute la zone Est et notamment l'avenue Léo Lagrange. Dans ce réaménagement de la zone Est et de la zone Nord qui verra donc se déployer des gradins tels que figurés sur le schéma pour 1 900 places, et en zone Est des gradins également métalliques pour 3 400 places au total, donc une fois l'ensemble des travaux réalisés, nous aurons un stade fermé, je précise bien fermé, de 12 000 places. Pour pouvoir réaliser cet ensemble, nous avons prévu une enveloppe budgétaire de 1,2 M€ pour la zone Nord et Est. Nous allons donc prendre en compte dans ces travaux l'avenue Léo Lagrange pour laquelle il est prévu à terme un transport en commun en site propre qui nécessitera l'élargissement de cette voie. Seront adjoints à ces travaux bien entendu des billetteries ainsi que diverses adaptations qui permettront le bon fonctionnement du stade dans la durée. L'estimation de cette enveloppe est majorée de 200 000 € et c'est cela qu'on vous propose de prendre en compte.

Pour ce qui concerne la tribune Ouest, la tribune Honneur, nous en sommes à la phase d'APS et le budget initial prévu était de 8,1 M€. Nous avons là aussi dans les négociations avec l'équipe DENU - PARADON qui avait été retenue lors du concours, concours d'ailleurs auquel avait participé le club, je le rappelle, augmenté un petit peu le programme et demandé d'y adjoindre un aménagement du parvis intérieur qui permette d'améliorer les espaces conviviaux pour le public habituel du stade et non plus uniquement les VIP, pour avoir là un espace buvette notamment fermé et qui soit d'un confort supplémentaire. A côté de cela, bien entendu nous avons également pris en compte un certain nombre de prestations techniques recommandées par les services et par le bureau de contrôle et finalement, au total, le budget initialement prévu de 8,1 M€ est estimé aujourd'hui à 8,450 M€, ce qui représente environ 3 % d'augmentation. Si on prend l'ensemble des deux opérations, cela représente une augmentation d'environ 5 %. Vous avez ici en image la future tribune d'honneur avec un parti pris architectural qui s'intègre dans le paysage urbanistique local et notamment vous avez quelques mâts qui rappellent l'architecture actuelle du Palais des Sports, donc un projet très cohérent sur l'ensemble.

Je vous rappelle aussi qu'on a dans l'idée d'aménager la piste d'athlétisme et il y a une réflexion globale sur l'ensemble du dossier sport sur ce territoire. Au final on aura donc un stade fonctionnel fermé de 12 000 places avec une tribune d'honneur de 3 500 places et ceci autorise tout à fait, en fonction des résultats éventuels futurs du club, de prévoir en Nord et en Est, d'augmenter la capacité et pourquoi pas d'aller jusqu'à 14 voire 16 000 places si nécessaire.

M. LE MAIRE : On n'en est encore pas là.

M. Patrick BONTEMPS : Donc nous avons un projet qui n'est pas figé.

M. LE MAIRE : Quand on dit que c'est un stade de 12 000 places, ce ne sont pas 12 000 places en dur, je le réprécise bien. Ce que l'on construit actuellement, la tribune Ouest, c'est la tribune d'honneur de 3 500 places, la tribune Sud existe déjà, les autres sont des tribunes qu'on a démontées et qu'on va remonter, 3 400 et 1 900. Cela veut dire que si demain par un grand bonheur -enfin dans deux, trois ou quatre ans- on revenait en ligue 2 par exemple, on aurait un stade aux normes de la Fédération Française de foot pour accueillir toutes les manifestations où il y a moins de 12 000 personnes, c'est-à-dire des

matches de France Espoir. C'est un stade à la dimension pour l'instant de notre club qui demain pourra être complété si besoin était mais quand je dis demain, c'est plutôt après-demain d'ailleurs, par d'autres constructions. Pour l'instant j'attire l'attention sur le fait qu'on ne construit que la tribune d'honneur de 3 500 places parce qu'il est indiqué en titre : construction d'un stade de 12 000 places. Pascal BONNET, je dois dire qu'il peut en parler car il est quasiment à chaque match, c'est un fidèle.

M. Pascal BONNET : Merci des compliments mais je voudrais aussi en parler en tant qu'élu municipal de façon plus globale...

M. LE MAIRE : Ce n'était pas des compliments, c'est une réalité.

M. Pascal BONNET : ... parce que, c'est une longue histoire le stade Léo Lagrange. On ne va pas refaire tous les débats. J'ai toujours soutenu le principe de maintenir le stade sur le site mais si cela continue à augmenter éternellement je vais finir par douter. Je voudrais simplement sur ce qui nous est soumis ce soir là encore vous demander de permettre un vote séparé entre les points 1 et 2 parce que, autant je trouve normal qu'on puisse avoir une augmentation de 350 000 € sur un projet de 9 M€ d'investissement à long terme qui correspond à un meilleur confort pour les buvettes comme vous l'avez évoqué, cela avait d'ailleurs été évoqué lors du jury si je m'en souviens bien...

M. LE MAIRE : Tout à fait.

M. Pascal BONNET : ...améliorer le projet bien entendu, autant cette augmentation de 200 000 € sur 1,2 M€, donc près de 20 % pour quelque chose qui ne sera que du provisoire...

M. LE MAIRE : Ah non, ce n'est pas du provisoire, l'avenue c'est du définitif.

M. Pascal BONNET : Mais vous mélangez à la fois la route et le provisoire, c'est ça qui est un peu ambigu aussi. On est aussi avant tout là sur un projet provisoire, donc ça intègre aussi des éléments du secteur Nord-Est. On est avant tout sur un projet provisoire qui n'implique pas en plus la couverture. Vous m'avez dit lors d'un précédent Conseil que le club à l'époque avait accepté l'idée que ce projet ne soit pas couvert. Ça me gêne aujourd'hui qu'on soit déjà en train d'augmenter du provisoire, en plus du provisoire qui ne sera pas satisfaisant. Donc de ce point de vue, je souhaiterais qu'on puisse séparer les deux votes parce qu'autant pour la tribune d'honneur Ouest faite pour durer est prévue dans de meilleures conditions, tout à fait d'accord, autant pour du provisoire qui coûte de plus en plus cher et qui n'est pas satisfaisant, là pas d'accord.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : J'ai une question à vous poser à propos de cette phrase : la Ville prendra à sa charge les financements non acquis. Vous ne craignez pas qu'en écrivant...

M. LE MAIRE : Cela c'est toujours fait comme ça, dans tous les dossiers.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Oui mais vu les rajouts qu'on a déjà eus, on ne peut pas vérifier avant ?

M. LE MAIRE : De toute façon, les financements ont été acquis. Les partenaires vont financer à hauteur de ce qu'ils avaient prévu de faire. Ce qui est clair c'est qu'effectivement s'il y a des dépassements, c'est nous qui les prendrons en charge, c'est clair, toujours. C'est un projet qui n'est quand même pas mal subventionné, 50 %.

Mme Françoise BRANGET : Vous avez dit que c'est un stade à la dimension du club mais moi je ne sais pas si c'est vraiment un stade à la dimension de la ville parce que franchement depuis le temps qu'on revient, qu'on défait et qu'on refait cet équipement...

M. LE MAIRE : Du club actuellement.

Mme Françoise BRANGET : Je ne sais pas vraiment si les Bisontins en ont pour leur argent et cela traîne en longueur sur de nombreuses années. Est-ce qu'un jour on ne va pas tout remettre sur le tapis et tout recommencer encore une fois.

M. LE MAIRE : C'est une question qu'on peut se poser mais vous proposeriez quoi ? Plutôt de faire tout le stade ?

Mme Françoise BRANGET : C'est vous qui êtes aux commandes, alors et chaque fois que je dis quelque chose ce n'est jamais bien.

M. LE MAIRE : Je vous interroge.

Mme Françoise BRANGET : On a construit des gradins il y a 5 ou 6 ans qui sont déjà des gradins provisoires, des tribunes provisoires, il va falloir recommencer, là on fait du provisoire pour le redéfaire.

M. LE MAIRE : Mais non !

Mme Françoise BRANGET : Là c'est vraiment gaspiller l'argent public.

M. LE MAIRE : Qu'est-ce que vous aimeriez alors, quelle proposition constructive vous feriez ?

Mme Françoise BRANGET : La proposition constructive, vous l'avez faite en 1997 où vous envisagiez déjà de tout raser et de reconstruire.

M. LE MAIRE : C'est ce que nous avons fait.

Mme Françoise BRANGET : Et depuis on fait par petits bouts du provisoire...

M. LE MAIRE : Mais non, Madame BRANGET, je suis désolé de vous dire cela...

Mme Françoise BRANGET : Je ne suis pas à votre place, je vous en laisse la responsabilité mais franchement ce n'est pas terrible, c'est tout ce que je voulais dire, pour les finances de la Ville.

M. LE MAIRE : Madame BRANGET, c'est trop simple ! D'abord je vous fais remarquer que nous aurons tout détruit. Simplement si nous construisons l'autre tribune qui est prévue, la tribune Est, si nous la construisons aujourd'hui alors que le club est en CFA, qu'est-ce qu'on n'entendrait pas ! Quand je dis la dimension du club pour l'instant, notre ambition est qu'effectivement il puisse à terme remonter en ligue 2 donc nous construisons cette première phase-là. Dans une autre phase nous pourrions construire ce qui fait face à la tribune Est et nous aurons donc un vrai stade. Mais que n'entendrais-je si aujourd'hui on faisait un stade de 7 000 places alors qu'on sait qu'en moyenne il serait rempli à 10 % ou à 15 % ! Là je crois qu'au contraire c'est une solution qui est modulable, qui répond aux besoins du club et ensuite on pourra suivre son développement. C'est le bon sens près de chez nous. M. BONNET voulait qu'on dissocie le vote. Je pense qu'on ne peut pas le dissocier. On dissocie quand on a envie ? c'est vrai que nous n'avons pas les mêmes rapports avec les Verts qu'avec vous, ça je dois le reconnaître, mais eux, leur demande était une demande de bon sens.

Quels sont ceux qui sont favorables à la demande de Pascal BONNET ? Elle n'est pas acceptée. Il n'y aura donc pas dissociation du vote».

Après en avoir délibéré et avoir repoussé une demande de dissociation de vote présentée par M. BONNET et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 8 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 décembre 2006.